

N° DE DIVISION: 01-Beauharnois
N° DE COUR: 760-11-007384-197
N° DE DOSSIER: 41-2532291

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9139-8834 QUÉBEC INC.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A : Historique

1. 9139-8834 Québec Inc. (la « Débitrice » ou la « Société ») fut fondée et a débuté ses activités en mars 2004. La Société opérait dans le domaine du transport.
2. En raison d'une baisse de revenu au début de l'année 2019, attribuable au retard dans les récoltes au Québec, la Société a subi des problèmes de liquidité.
3. Conséquemment à ces difficultés financières, la Débitrice a déposé un Avis d'intention de faire une proposition (l'«Avis d'intention») le 9 juillet 2019 conformément à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (la «LFI»). MNP Ltée (« MNP » ou le « Syndic ») a accepté d'agir en tant que Syndic à l'Avis d'intention.
4. N'ayant pas convenu d'entente avec la compagnie d'assurances assurant la flotte de camions et remorques de la Débitrice, MNP a été nommé séquestre intérimaire le 26 juillet 2019 afin de pouvoir assurer les actifs.
5. Le 9 août 2019, le débiteur, n'ayant pas soumis de proposition à ses créanciers dans le délai requis, a été déclaré en faillite.

SECTION B : Actifs

6. Les actifs sont les suivants:

Actifs	Valeur déclarée au bilan (\$)	Valeur réalisée à jour (\$)	Notes
Mobilier de bureau	1 000	Ø	1
Inventaire	15 000	Ø	2
Compte à recevoir	53 000	Ø	2
Matériel Roulant	3 400 302	Ø	3
	3 469 302	Ø	

Notes :

- 1- Quelques ordinateurs et un serveur ont été récupérés par le Syndic pour son administration. La grande majorité du mobilier de bureau utilisé par la Débitrice appartenait à la compagnie de gestion qui détenait l'immeuble.
- 2- Ces actifs ont été réalisés au courant de la période d'Avis d'intention pour subvenir aux activités courantes.
- 3- 12 créanciers ont une réserve de propriété sur ces actifs. La Société a tenté de réaliser ces actifs pendant la période de l'Avis d'intention à travers un processus de sollicitation d'offres afin d'obtenir la meilleure valeur

possible. À l'issue de ce processus et de l'analyse du Syndic de la valeur des actifs, il a été conclu qu'aucune équité sur ces actifs n'existait, tel que plus amplement décrit ci-après.

I. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE SOLLICITATION D'OFFRES

7. Au cours de la période de l'Avis d'intention, le Syndic a procédé à la mise en vente des actifs pour le compte de la Débitrice et a entrepris les démarches suivantes:
 - a. Le Syndic a mis en place un processus de vente par appel d'offres;
 - b. Le Syndic a effectué des recherches afin d'établir une liste d'acheteurs potentiels, recherche ciblée sur les entreprises spécialisées dans le transport;
 - c. Le Syndic a établi une liste de 37 acheteurs potentiels spécialisés qui pouvaient se porter acquéreur des actifs de la Débitrice, et a pu communiquer directement avec 21 acheteurs potentiels de cette liste;
 - d. Un document d'information sommaire a été envoyé aux 21 acheteurs intéressés à recevoir de l'information préliminaire dès le 23 juillet 2019;
 - e. Le processus prévoyait le dépôt des offres au plus tard le 1^{er} août 2019, 14h et était sujet à l'approbation des créanciers détenant des réserves de propriété sur les actifs;
 - f. Cinq (5) acheteurs potentiels ont demandé à obtenir un cahier d'information. Ce cahier d'information comprenait des informations portant sur le processus, les conditions de vente, la liste des lots et une description des actifs;
 - g. Le Syndic a effectué des suivis, soit par téléphone ou par courriel auprès des acheteurs potentiels afin de les informer et de les intéresser;
 - h. Le Syndic a répondu aux demandes d'information des diverses parties intéressées au processus de vente;

II. OFFRES REÇUES

8. En date du 1er août 2019, le Syndic avait reçu deux offres d'achat pour une portion des actifs de la Débitrice. Ces offres sont décrites ci-dessous :
 - a. Offre 1, de Location Dion : Soumission pour 15 unités Utility et Wabash 2016 - 2018 pour un montant total de 750,000 \$, avant taxes et sans condition. Cinq (5) créanciers différents possédaient une réserve de propriété sur ses actifs;
 - b. Offre 2, de Centre du Camion Gamache : Soumission pour 15 remorques Wabash et Great Dane 2015 – 2017 pour un montant total de 642 500\$, avant taxes et sans condition. Deux (2) créanciers différents possédaient une réserve de propriété sur ses actifs;
9. Considérant la valeur offerte, une perte subsistait pour les créanciers détenant des réserves de propriété. Conséquemment, aucune équité n'existait pour les créanciers non-garantis et le Syndic n'avait aucun intérêt dans les actifs.
10. Étant donné la valeur importante des actifs et afin d'éviter des frais élevés d'entreposage et de transport, le Syndic a donné mainlevée et remis la majorité des biens aux créanciers concernés. Considérant les soldes importants de dette sur les unités pour lesquelles aucune offre n'a été reçue et la volonté des créanciers de récupérer leurs actifs en vertu de leur réserve de propriété, le Syndic a employé la même stratégie pour ces actifs.
11. À ce jour, il reste 37 unités sur place. Le Syndic devra assurer, déplacer et sécuriser ces unités dès que possible.

SECTION C : Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

12. Le Syndic a récupéré les livres et registres de la Société. La date jusqu'à laquelle les registres sont tenus : 30 juin 2019.
13. Le Syndic a ouvert un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal.
14. Il n'y a eu aucun exercice du commerce par le syndic, à l'exception de la location temporaire de quelques remorques à un offrant durant la période d'analyse de son offre par les créanciers concernés.

SECTION D : Procédures judiciaires

15. Quatre (4) avis de sursoir ont été produit par le syndic pendant la période de l'Avis d'intention.

SECTION E : Réclamations prouvables

16. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créanciers garantis ou détenant une réserve de propriété (Note 1)	5 824 535	1 011 839
Créanciers non garantis	838 678	680 772
Créanciers privilégiés	35 170	Ø
	6 824 406	1 692 611

Note 1 : En plus des réclamations garanties reçues à date, le Syndic a également reçu sept (7) réclamations de biens pour le matériel roulant. Comme le syndic n'a pas d'intérêt dans les biens, des mainlevées ont été remises aux créanciers.

SECTION F Réclamations garanties

17. Les créanciers garantis, tel que déclaré au bilan, sont les suivants :

Créanciers garantis	Tel que déclaré au bilan	Nature de la garantie
	(\$)	
Transport St-Michel Inc.	1	Hypothèque conventionnelle sans dépossession
LBC Capital	413 970	Droits de propriété du crédit-bailleur
Paccar Financier Ltd.	545 138	Droits de propriété du crédit-bailleur
Mercedes-Benz Financial Services Canada	1 797 317	Droits de propriété du crédit-bailleur
VFS Canada Inc.	112 016	Droits de propriété du crédit-bailleur
Services Financiers Globocam Inc.	1 025 946	Droit résultant d'un bail
Wells Fargo Equipement Finance	163 870	Droits de propriété du crédit-bailleur
BMO Financial Group;	1 001 836	Droits de propriété du crédit-bailleur
CWB National Leasing Inc.	268 263	Droits de propriété du crédit-bailleur
GE Capital Leasing	124 836	Droits de propriété du crédit-bailleur
De Lage Landen Financial Services Canada Inc.	371 341	Droits de propriété du crédit-bailleur
BVD Petroleum (CND)	1	Droit résultant d'un bail
	5 824 534	

SECTION G : Réalisation prévue et distribution projetée

18. Considérant que l'ensemble des actifs de la compagnie est grevé, nous n'anticipons pas de distribution de dividendes aux créanciers non garantis.

SECTION H : Transactions révisables et paiements préférentiels

19. Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.

SECTION I : Autres sujets

20. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 17 août 2019.
21. Le syndic verra à enregistrer les employés au programme de protection des salariés (PPS), le cas échéant.
22. Les frais de la présente faillite sont garantis par une tierce personne.

FAIT À MONTRÉAL, ce 5^e jour de septembre 2019.

MNP LTÉE

Es qualité de syndic à la faillite de
9139-8834 Québec Inc.
et non en son nom personnel



Pierre Marchand, M.SC., CPA, CMA, CIRP, LIT
Vice-président principal